Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 21 avril 2026

Délibération n°2026-04-056

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45

Désignation de représentants de la CCPL au sein du SYMEED29

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire
Ont donné procuration	Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_056-DE

Le « Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion durable des Déchets du Finistère » (SYMEED29) pour objet d'animer, de coordonner et d'accompagner les actions concourant à l'atteinte et au respect des objectifs des plans en vigueur en matière de prévention, de valorisation et d'optimisation territoriale.

Cela s'inscrit, jusqu'à l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie départementale définie par le Conseil départemental, avec les acteurs locaux compétents, au travers du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (Plan DND) et du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (Plan BTP). Les actions menées par le SYMEED29 contribuent également aux travaux d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets menés par la Région Bretagne.

Dans cet objectif, il a pour missions :
- d'être un lieu d'échange et de concertation en matière d'organisation de prévention et de gestion durable des déchets et de réaliser toute étude utile à la réflexion sur ces sujets,
- d'accompagner les adhérents du syndicat dans leurs réflexions en matière de politiques de prévention ainsi que dans la réalisation d'études visant à l'optimisation ou à la réalisation de projets d'équipements de collecte, de valorisation ou de traitement de déchets (modalités juridiques, techniques et financières),
- d'élaborer et mettre en œuvre la communication à l'échelle départementale, notamment en ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public à la gestion et à la prévention des déchets,
- d'élaborer et mettre en œuvre des projets pilote sur la prévention, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets,
- d'assurer, à la demande et pour le compte de ses adhérents, des missions de conseil ou d'assistance techniques et administratives ainsi que des prestations d'études, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 4 collèges :
- le collège des EPCI compétents pour l'ensemble de la gestion des déchets (collecte et traitement),
- le collège des ECPI compétents pour la collecte des déchets,
- le collège des EPCI compétents pour le traitement des déchets,
- le collège des communes isolées.

Le collège des EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants compétents pour l'ensemble de la gestion des déchets (collecte et traitement), dont fait partie la CCPL, prévoit la désignation d'un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant par EPCI.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette instance, conformément aux statuts du SYMEED29.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_056-DE

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire au sein du SYMEED29 :**
  - **M. GUEGUEN Guy**

- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant au sein du SYMEED29 :**
  - **M. POSTEC Jean-Yves**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.

Le Président,
Henri BILLON.



